

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD****SEANCE DU 21 OCTOBRE 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 13	Délibération N°2025-22
Présents : 9	<u>Actualisation des tarifs des pâturages communaux et des locations de terrains</u>
Procurations : 0	
Absents : 4	
Votants : 9	

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 21 OCTOBRE, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué le 13 octobre 2025, s'est réuni en séance publique à 20h00 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 13 octobre 2025

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Madame Sophie MARGAS, Monsieur Roland PINGET, Madame Sophie WILHEM-CANIZARES

EXCUSES : Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur Quentin HUDRY, Monsieur William ROSAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Paul COSTAZ est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2025-22 : Actualisation des tarifs des pâturages communaux et des locations de terrains

Vu l'arrêté n°DDT-2025-1201 du 11 août 2025 portant la fixation des valeurs locatives des terres, bâtiments agricoles et d'habitation en Haute-Savoie.

Monsieur le Maire expose que chaque année un arrêté constate l'indice national des fermages et la variation de cet indice par rapport à l'année précédente.

L'indice des fermages est constaté pour l'année 2025 à la valeur 123,06 (base 100 en 2009/2010).

Cet indice s'applique pour les échéances annuelles du 1 octobre 2025 au 30 septembre 2026.

La variation de cet indice est par rapport à l'année précédente de : + 0,42%.

Ainsi, il convient d'appliquer cette variation sur le tarif des pâturages communaux et des locations de terrains de la Commune pour la période du 1 octobre 2025 au 30 septembre 2026.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 9 voix pour,
Décide à l'unanimité :**

D'approuver la variation de + 0.42 % des tarifs des pâturages communaux et des locations de terrain de la Commune pour la période du 1 octobre 2025 au 30 septembre 2026.

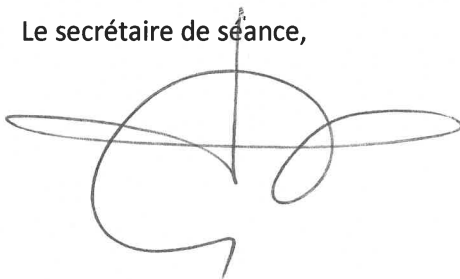
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villard, le 23 octobre 2025

Le Maire,
Pierrick DUFOURD



Le secrétaire de séance,



Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.